

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2626**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2626**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée de maîtrise d'oeuvre**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2011-2122 du 4 avril 2011, le conseil de Communauté a approuvé le programme de l'opération de travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu.

La consultation visant à l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu a fait l'objet d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144 III et 146 du code des marchés publics.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice par décision du 12 juillet 2011 a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Cabinet Merlin/AFAA pour un montant de 220 500,00 € HT soit 263 718,00 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de déplacement de la station de relèvement des eaux usées de la Berthaudière à Décines Charpieu et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Cabinet Merlin/AFAA pour un montant de 220 500,00 € HT soit 263 718,00 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2160 - déplacement de la station de la Berthaudière - le 28 juin 2010 à hauteur de 758 000 € HT en dépenses.

**3° - Le montant** à payer, soit 220 500 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement au titre des exercices 2011 et suivants - compte 231 310.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**